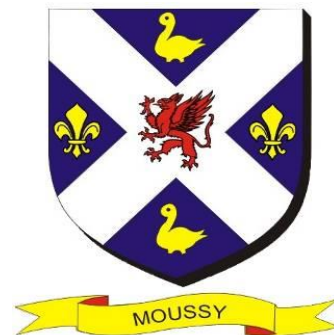


Département
du VAL d'OISE
Arrondissement
de PONTOISE
Canton
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
N° 202501**

Interdiction temporaire de stationnement – Place du Prieuré

Du 3 mai au 31 octobre 2025

Le maire de la commune de Moussy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant les travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé au 1 impasse Gabriel Carbon ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et le bon déroulement du chantier ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé au 1 impasse Gabriel Carbon, le stationnement est **interdit** sur l'emplacement délimité par des plots et de la rubalise, **Place du Prieuré, du 3 mai au 31 octobre 2025, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.**

Article 2 :

Les entreprises et prestataires intervenant dans le cadre du chantier doivent pouvoir accéder librement au site concerné. Ils sont tenus de respecter les lieux et de les restituer dans l'état initial à la fin des travaux.

Article 3 :

Tout contrevenant à cet arrêté s'expose aux sanctions prévues par le Code de la Route.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur les lieux concernés et publié sur le site internet de la commune de Moussy.

Article 5 :

Le maire de la commune de Moussy, la **Brigade de Gendarmerie de Marines** est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moussy, le 02/05/2025



Le maire,
Philippe Houdaille